



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2020-157

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2020

# Sommaire

## 73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2020-08-20-002 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 49-2020 portant portant délégation de signature à Mme Alexandra CHAMOIX, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie (2 pages)	Page 3
73-2020-08-20-001 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°48-2020 portant délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie (2 pages)	Page 6

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2020-08-20-002

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 49-2020 portant portant  
délégation de signature à Mme Alexandra CHAMOUX,  
sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques  
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 49-2020 portant portant délégation de signature à  
Mme Alexandra CHAMOIX, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 14 août 2020 portant nomination de Mme Alexandra CHAMOIX en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 20 août 2020 portant installation de Mme Alexandra CHAMOIX à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT : 21-2020 du 25 mai 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Michel DOOSE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **Mme Alexandra CHAMOIX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, en ce qui concerne les affaires, actes, arrêtés et décisions ressortissant au cabinet du préfet et à la direction des sécurités, à l'exception :

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801  
73018 CHAMBERY Cedex  
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27  
Mél : [prefecture@savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@savoie.gouv.fr)  
Site internet : [www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)

- 1) des propositions de Légion d'honneur et d'Ordre National du Mérite,
- 2) des réquisitions relatives à l'emploi des forces armées, sauf le cas d'exécution de travaux urgents de sauvetage et de secours,
- 3) des correspondances personnelles ou dépassant le cadre administratif ou technique adressées :
  - 1- aux parlementaires,
  - 2- au président du conseil départemental,
  - 3) aux maires de Chambéry, d'Aix-les-Bains, de la Motte-Servolex, d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à **Mme Alexandra CHAMOUX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, pour les requêtes au juge des libertés et de la détention, les recours en appel devant la juridiction judiciaire, et chacun des arrêtés, décisions et actes relatifs à l'admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État au titre des articles L 3213-1 et suivants du code de la santé publique.

**Article 3** : Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Alexandra CHAMOUX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, pendant les périodes où il effectue la permanence du corps préfectoral :

- pour l'ensemble des actes, arrêtés, décisions relevant des attributions de l'État dans le département de la Savoie et nécessités par une situation d'urgence,
- à effet de signer, tous arrêtés, décisions, mémoires et requêtes adressés aux juridictions ou autres actes de procédure pris en matière de police des étrangers.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet de la Savoie et de la secrétaire générale de la préfecture, **Mme Alexandra CHAMOUX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie est désignée pour assurer la suppléance.

**Article 5** : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT : 21-2020 du 25 mai 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Michel DOOSE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 6** : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et la sous-préfète, directrice de cabinet, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 20 août 2020

Le préfet,

Signé : Louis LAUGIER

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2020-08-20-001

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°48-2020 portant  
délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire  
générale de la préfecture de la Savoie



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques  
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°48-2020 portant délégation de signature à Mme Juliette  
PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de M. Frédéric LOISEAU, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet d'Albertville ; ensemble le procès-verbal du 3 septembre 2018 portant installation de M. Frédéric LOISEAU en sous-préfecture d' Albertville,

Vu le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Michael MATHAUX, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détaché en qualité de sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne ; ensemble le procès-verbal portant installation de M. Michael MATHAUX, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détaché en qualité de sous-préfet, en sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, à compter du 28 mai 2019,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 14 août 2020 portant nomination de Mme Alexandra CHAMOIX en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 20 août 2020 portant installation de Mme Alexandra CHAMOIX à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT :19-2020 du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801  
73018 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27  
Mél : [prefecture@savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@savoie.gouv.fr)  
Site internet : [www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **Mme Juliette PART**, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents, à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit.

**Article 2** : Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Juliette PART**, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, à effet de signer, tous arrêtés, décisions, mémoires et requêtes adressés aux juridictions ou autres actes de procédure pris en matière de police des étrangers.

**Article 3** : Conformément aux dispositions du décret du 29 avril 2004 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de la Savoie, **Mme Juliette PART**, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, assurera la plénitude des attributions dévolues au préfet de la Savoie.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Juliette PART**, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, la délégation de signature consentie à celle-ci aux articles 1er et 2 est donnée à **Mme Alexandra CHAMOIX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Alexandra CHAMOIX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, cette délégation est donnée à **M. Frédéric LOISEAU**, sous-préfet d'Albertville.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LOISEAU**, cette délégation est donnée à **M. Michael MATHAUX**, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne.

**Article 5** : L'arrêté préfectoral SPP-PCIT : 19-2020 du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie est abrogé.

**Article 6** : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, la sous-préfète, directrice de cabinet, les sous-préfets d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 20 août 2020

Le Préfet,

Signé : Louis LAUGIER